



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE DE LORQUIN

57790 - TÉL. : 03 87 24 80 08 - FAX 03 87 24 92 86

e-mail : mairie-de-lorquin@wanadoo.fr

### PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 09 juin 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme ARGANT Claudie, M. BERTHOME Jean-Pierre, Mme COLL Adeline, adjoints

Mmes JACQUOT Bernadette – HELLER Brigitte - URBAN Isabelle – M. HUMBEL Michel – Mme NOLL Nathalie – MM. GARDEREAU Olivier - M. COLVIS Arnaud – Mmes BERTONI Angelina – DUMOULIN Vanessa – M. FUCHS Hervé, conseillers municipaux.

Membre absent : Mme RABY Séverine qui donne procuration à M. FUCHS Hervé

Mme JACQUOT Bernadette est désignée secrétaire de séance.

*Le quorum étant atteint, M. JULLY Jean-Pierre, Maire, déclare la séance ouverte*

#### ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 03.04.2023

1. Elections sénatoriales
2. Affaire domaniale –Déclaration d'intention d'aliéner
3. Vente d'herbe 2023
4. Renouvellement des baux de chasse 2024 – 2033 : Désignation des membres du conseil municipal devant faire partie de la commission consultative communale de chasse
5. Périscolaire et ALSH – Modification des tranches « quotient familial » pour les centres de loisirs et mercredis récréatifs
6. Affaire personnel – Recrutement d'un agent technique pour la propreté des locaux
7. Divers

XXXXXXXXXX

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2023

**Présentation des projets par la CCSMS : Piste cyclable Traversée de la Lorquin**

*M. KLEIN Roland, Président de la CCSMS et M. HOPFNER Hyacinthe, Directeur Général Adjoint de la CCSMS ont présenté 3 projets relatifs à la traversée de Lorquin de la piste cyclable. Le conseil municipal doit se positionner avant le 15 septembre 2023 pour d'un des 3 projets.*

**1. Elections sénatoriales – Désignation des délégués de conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

***a) Composition du bureau électoral***

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : ARGANT Claudie, BERTHOME Jean-Pierre, BERTONI Angelina et COLL Adeline.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

***b) Élection des délégués***

Une liste déposée et enregistrée :

Délégués titulaires : JULLY Jean-Pierre / COLL Adeline / FUCHS Hervé

Suppléants : ARGANT Claudie / BERTHOME Jean-Pierre / DUMOULIN Vanessa

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

La liste 1 a obtenu : 15 voix.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste 1 : 3 sièges

Délégués titulaires : JULLY Jean-Pierre / COLL Adeline / FUCHS Hervé

Suppléants : ARGANT Claudie / BERTHOME Jean-Pierre / DUMOULIN Vanessa

**2. Affaires domaniale –Déclaration d'intention d'aliéner**

Le maire donne lecture des déclarations d'intentions d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
17/04/2023	SCI BATI-EST	Immeuble bâti cadastré section 11 n°186/26 et 197 avec 57 a 6 ca	La Corne du Berger – 11, rue Général de Gaulle	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption
05/05/2023	BRISTOT Jean-Luc	Immeuble bâti cadastré section 02 n°558/70, 71 et 72 avec 17 a 11 ca	13, rue Dr Crevaux	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption
30/05/2023	SCHIBY Roland	Immeuble bâti cadastré section 01 n°88 avec 15 a 64 ca	74, rue Général Leclerc	Renoncer à l'exercice de son droit de préemption

### 3. Vente d'herbe 2023

Le Maire rappelle à la commission le litige avec l'EARL Ferme de la Basse (MM. FIKUART) concernant la vente d'herbe sur le lot 1 et le lot 3.

Il informe la commission que l'affaire est renvoyée au 28 septembre pour constat de l'intervention de Me CAPELLE ou de son défaut de constitution. (Dernière audience le 13 avril 2023)

#### **SOUSSION :**

- LOT 1 - Section 31 – 07 « Pré de la dame » env. 84 a
- LOT 2 - Section 31 – 203 & 204 « Le haut de Laneuveville » env. 60 a
- LOT 3 - Section 12 – 26, 27 & 55 « Le Rho » env. 95 a
- LOT 4 - Section 32 – 55 « Basse de Fraquelfing » env. 89 a
- LOT 5 - Section 28 – 16 « Entre les deux rivières » env. 97 a
- LOT 6 - Section 28 n° 52 « Le Rho » environ 77 a

Fin de la consultation : le 28 avril 2023 à 11h00 :

6 agriculteurs ont été consultés dont 4 ont répondu, les enveloppes ont été ouvertes et ont donné les résultats suivants :

Agriculteurs	Date de réception	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
BRETON Thierry	24/04/2023		50,-€				
SCEA du Château de Zuffal	25/04/2023				80,-€	90,-€	
DURANT Nicolas	26/04/2023						160,-€
EARL Ferme de la Basse	26/05/2023	92,-€		110,-€			

La commission décide d'attribuer les lots selon le tableau ci-dessus, et à titre gracieux pour l'année 2023.

#### RAPPEL :

La vente d'herbe se fera uniquement sur pied pour les lots 1, 3\*, 4 et 5.

Pour les lots 2 et 6, elle pourra se faire sur pied et/ou par pâturage.

\*Le lot 3 (terrains de sport et environs immédiats) qui n'est pas à proprement parlé un immeuble à usage agricole mais un secteur classé en zone N (Naturel) et en zone NL (Naturel réservé aux loisirs) au titre du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il ne peut, par conséquent, pas être consacré aux mêmes usages que les autres lots classés en zone A (Agricole).

C'est pourquoi, le lot 3 comporte des espaces réservés au profit de la commune et notamment :

- une plantation d'une quarantaine d'arbustes au titre du projet éducatif rural piloté par l'Education nationale en liaison avec le Collège des Deux Sarres et l'ONF,
- une surface réservée pour le « feu de la St-Jean ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots selon le tableau ci-dessus, à titre gracieux.

#### **4. Renouveaulement des baux de chasse 2024 – 2033 - Désignation des membres du conseil municipal devant faire partie de la commission consultative communale de chasse**

La commission communale consultative de chasse (4C) est un organe consultatif permanent, qui peut être saisi par le maire, lors d'une réunion ou par écrit, pendant toute la durée du bail.

Le conseil municipal doit **désigner 2 conseillers municipaux** siégeant à la commission pour la période 2024/2033.

Le conseil municipal désigne M. JULLY Jean-Pierre, maire, membre de droit, Mme ARGANT Claudie et M. GARDEREAU Olivier, conseillers municipaux en qualité de membres de la commission consultative de chasse pour la période 2024/2033.

#### **5. Périscolaire et ALSH – Modification des tranches « quotient familial » pour les centres de loisirs et des mercredis récréatifs**

Afin de bénéficier des aides financières de la CAF, il faut modifier les tranches « quotients familiaux ». En effet, pour les centres de loisirs ainsi que les mercredis récréatifs, la commune avait mis 3 tranches, la CAF préconise 5 tranches comme pour le périscolaire.

La commission périscolaire et ALSH s'est réunie le 14 mars 2023 et propose de ne pas augmenter les tarifs étant donné l'inflation pour les familles qui doivent déjà supporter une partie de l'augmentation des repas.

Le maire rappelle les derniers tarifs des centres de loisirs qui ont été votés le 14 juin 2021 :

	Quotient familial de 0 à 600	Quotient familial de 601 à 850	Quotient familial de 850 à plus
La journée (9h à 17h)	14 €	16 €	18 €
8 h 00 – 8 h 30		0.50 €	
8 h 30 – 9 h 00		0.50 €	
17 h 00 – 17 h 30		0.50 €	
17 h 30 – 18 h 00		0.50 €	

Le Maire rappelle les tarifs des mercredis récréatifs qui ont été votés le 20 juin 2022 :

	Quotient familial de 0 à 600	Quotient familial de 601 à 850	Quotient familial de 850 à plus
<b>à partir du 1er septembre 2022 – plus de repas fourni</b>			
La journée	10,- €	12,-€	14,-€
8h – 12h30	5,-€	6,-€	7,-€
12h30 – 17h	5,-€	6,-€	7,-€

La commission propose également de créer 2 tranches supplémentaires pour passer à 5 tranches pour les mercredis et les ALSH comme déjà mis en place pour le périscolaire :

#### Mercredis, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Accueil	de 0 à 500	de 501 à 800	de 801 à 1100	de 1101 à 1400	1401 et +
<b>Journée</b>	10 €	11 €	12 €	13 €	14 €
<b>8 à 12h30</b>	5 €	5,50 €	6 €	6,50 €	7 €
<b>13 à 17h</b>	5 €	5,50 €	6 €	6,50 €	7 €

#### ALSH, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

Accueil	de 0 à 500	de 501 à 800	de 801 à 1100	de 1101 à 1400	1401 et +
<b>Journée</b>	14 €	15 €	16 €	17 €	18 €
8 h 00 – 8 h 30	0.50 €				
8 h 30 – 9 h 00	0.50 €				
17 h 00 – 17 h 30	0.50 €				
17 h 30 – 18 h 00	0.50 €				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier les tarifs en fonction des tranches « quotient familial », proposer ci-dessus.

#### **6. Affaire personnel – Recrutement d'un adjoint technique**

Le Maire rappelle qu'un adjoint technique en charge de la propreté des locaux de la mairie partira en retraite, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023.

Il propose de modifier le poste à raison de 8h/semaine au lieu de 7h30/semaine, réparti comme suit : 7h30/semaine mairie + 1h tous les 2 semaines à l'atelier municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la modification du nombre d'heure du poste, qui débutera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## 7. **Divers**

### ○ **Motion de soutien**

Le Maire et l'ensemble du conseil municipal ont voté à l'unanimité la motion suivante :

#### **MOTION DE SOUTIEN AUX RESIDENTS ET AUX PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC SOCIAL DE LORQUIN (EPSOLOR)**

« L'ensemble des élus de la Commune de Lorquin est très préoccupé par le climat délétère qui règne au sein d'EPSOLOR et qui génère une grande souffrance des personnels en particulier au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

Cette MAS, tout comme l'Hôpital de Lorquin, font partie intégrante de l'histoire communale et ne peuvent être dissociés de la vie locale. En effet, un projet de délocalisation a été évoqué par la direction lors des Conseils d'Administration des 09 juin et 30 novembre 2022. Ce projet irait à contresens du développement du Centre Hospitalier de Lorquin qui pourrait, dans un avenir proche, devenir « un pôle d'excellence médico-social » intégrant EPSOLOR. La municipalité est donc fortement attachée à cet établissement ainsi qu'au bien-être de ses résidents et de ses personnels soignants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande, instamment, à Mme la Conseillère Départementale et Présidente du Conseil d'Administration une gestion hautement bienveillante d'une situation gravement conflictuelle afin que l'établissement retrouve sa sérénité, aussi bien pour les personnels qui y travaillent, que pour que les résidents qui y sont hébergés.

La Municipalité apporte un soutien sans faille aux soignants et à l'ensemble des personnels dans la traversée de ces moments difficiles et demande le maintien d'EPSOLOR sur le site de Lorquin ».

### ○ **Exposition artistique**

Le maire remercie Mme ARGANT Claudie et Mme JACQUOT Bernadette pour l'organisation de l'exposition artistique qui a eu lieu du 24 au 29 mai à la Salle des fêtes

### ○ **Fleurissement**

M. FUCHS Hervé informe le conseil municipal du passage du Jury Régional Label «VILLES & VILLAGES FLEURIS », le mardi 27 juin.

### ○ **Piste cyclable**

Le Maire demande au conseil municipal d'étudier le dossier présenté par la CCSMS pour la réalisation de la piste cyclable pour la traversée de Lorquin. Un prochain conseil municipal aura lieu avant septembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.



# COMMUNE DE LORQUIN

## FEUILLE DE CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023 à 20h00

Numéro	Objet	Décision du conseil
2023-03-01	Désignation des délégués de conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs	APPROUVEE
2023-03-02	Vente d'herbe	APPROUVEE
2023-03-03	Désignation des membres du conseil municipal devant faire partie de la commission consultative communale de chasse	APPROUVEE
2023-03-04	Périscolaire et ALSH – Modification des tranches « quotient familial » pour les centres de loisirs et les mercredis récréatifs	APPROUVEE
2023-03-05	Recrutement d'un adjoint technique pour l'entretien des locaux (Mairie et atelier)	APPROUVEE
2023-03-06	Motion de soutien aux résidents et aux personnels de EPSOLOR	APPROUVEE

Le Maire,

Jean-Pierre JULY

Le secrétaire de séance,

Bernadette JACQUOT